



**Plan Climat Air
Energie Territorial**
Bilan à mi-parcours
2024

Sommaire

1. Contexte de l'évaluation	3
1.1. Pourquoi réaliser un bilan à mi-parcours ?	3
1.2. Le Plan Climat Air Énergie Territorial Lyons Andelle	3
2. Avancement du plan d'actions	5
2.1. Méthodologie de mise en œuvre	5
Axe 1 : Des déplacements optimisés en favorisant les modes actifs et des pratiques partagées	7
Développer les aires de covoiturage	7
Mettre en place le "Rezo Pouce"	8
Promouvoir le télétravail	9
Focus : le vélo en Lyons Andelle	9
Pistes de progrès identifiées au titre des mobilités	10
Axe 2 : Une rénovation énergétique performante sur les logements les plus énergivores	12
Engager une campagne d'information et de sensibilisation sur la rénovation énergétique ..	12
Amplifier la rénovation des logements	13
Pistes de progrès identifiées au titre de la rénovation énergétique des logements	14
Axe 3 : Un partenariat avec le secteur industriel et agricole pour favoriser les démarches vertueuses	15
Elaborer un plan alimentaire territorial	16
Pistes de progrès identifiées pour mobiliser le secteur industriel et agricole	17
Axe 4 : Un développement diversifié des énergies renouvelables et de récupération et en particulier du bois énergie tout en respectant les enjeux environnementaux	18
Encourager le développement des énergies renouvelables	18
Focus – L'identification des ZAEnR	19
Pistes de progrès identifiées pour le développement diversifié des énergies renouvelables et de récupération	20
Axe 5 : Un territoire résilient face au changement climatique par un aménagement et des pratiques adaptés	21
Développer les démarches et outils pour l'aménagement durable des centres-bourgs et les performances des nouveaux projets de construction	21
Définir un plan antifuite des réseaux d'adduction de l'eau potable	22
Créer une ressourcerie	22
Informer, sensibiliser et impliquer l'ensemble des acteurs locaux dans la démarche de transition du territoire	23
Promouvoir les pratiques durables dans les collectivités	26

Sensibiliser les services des collectivités aux pratiques éco-responsables.....	27
Focus – Respect de la trame noire.....	28
Pistes de progrès identifiées au titre la résilience face au changement climatique	28
Piloter, suivre et évaluer le PCAET	29
Niveau d’avancement global	29
3. Evaluation du rôle de coordinateur.....	31
3.1. Pilotage de l’action	31
3.2. Mobilisation des communes	32
3.3. Mobilisation des associations et des citoyens	33
4. Moyens humains et financiers	35
4.1. Moyens financiers	35
4.2. Moyens humains	35
5. Anticipation de la prise en compte des évolutions réglementaires.....	36
6.1. Schéma Régional d’Aménagement de Développement Durable et d’Egalité des Territoires	36
6.2. Le Plan de Protection de l’Atmosphère	36
6.3. Le Plan Local d’Urbanisme intercommunal	37
Liste des figures	39
Liste des sources	41

1. Contexte de l'évaluation

1.1. Pourquoi réaliser un bilan à mi-parcours ?

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a imposé aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 20 000 habitants de mettre en place un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Cet outil de planification, qui est à la fois stratégique et opérationnel, permet aux collectivités de renforcer leur rôle dans la lutte contre le changement climatique et ses effets. Il a pour objectif de développer les engagements internationaux de la France en matière d'énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation aux changements climatiques sur les territoires.

Trois ans après son adoption, l'article R.229-51 du Code de l'environnement impose que chaque PCAET fasse l'objet d'un bilan à mi-parcours.

Le bilan à mi-parcours est un outil de visualisation de l'état d'avancement des actions du PCAET. Ce document consiste à mesurer le taux d'avancement du programme d'actions, le niveau atteint par les actions au regard de leurs objectifs opérationnels, les moyens consacrés et s'assurer de leur efficacité, ainsi que l'engagement de la collectivité et des acteurs du territoire.

Ce document est une étape intermédiaire, constituant un premier jalon vers l'évaluation finale et la révision du PCAET à six ans.

1.2. Le Plan Climat Air Énergie Territorial Lyons Andelle

La Communauté de Communes Lyons Andelle, comptant 20 654 habitants en 2020¹ et composé de trente communes, a adopté son PCAET² en juin 2021. Ce premier document de planification a permis au territoire de mieux connaître les enjeux qui concernent le territoire et d'engager des actions en faveur de la transition écologique et énergétique.

¹ Source INSEE

² https://www.cdcla.fr/app/uploads/2023/10/PCAET_LyonsAndelle.pdf



Figure 1 : Cartographie du territoire Lyons Andelle (GINGER BURGEAP)

Son rôle est de projeter une vision commune de l'avenir du territoire Lyons Andelle, en le préservant ainsi que ses habitants et ses activités, des effets du changement climatique.

La stratégie du PCAET Lyons Andelle s'est construite dans le cadre réglementaire national et en compatibilité avec les objectifs régionaux (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des territoires).

Le PCAET Lyons Andelle a ainsi défini une série d'objectifs à atteindre à l'horizon 2030 :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Renforcer le stockage du carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- Maitriser la consommation d'énergie finale ;
- Augmenter la production et la consommation d'énergies renouvelables, et valoriser des potentiels d'énergies de récupérations et de stockage ;
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration ;
- Adapter le territoire au changement climatique.

2. Avancement du plan d'actions

2.1. Méthodologie de mise en œuvre

Pour élaborer le plan d'actions du PCAET Lyons Andelle, l'intercommunalité a réuni les forces vives du territoire afin de réfléchir collectivement sur différentes thématiques :

- L'aménagement durable et résilient ;
- Les énergies ;
- Consommer moins, consommer mieux ;
- Les mobilités.

Suite à ce travail qui a réuni un large panel de participants, assurant une représentativité des points de vue, une feuille de route a été dessinée autour de cinq axes qui constituent la colonne vertébrale du PCAET Lyons Andelle :

- Axes 1 : Des déplacements optimisés en favorisant les modes actifs et des pratiques partagées ;
- Axe 2 : Une rénovation énergétique performante sur les logements les plus énergivores ;
- Axe 3 : Un partenariat avec le secteur industriel et agricole pour favoriser les démarches vertueuses ;
- Axe 4 : Un développement diversifié des énergies renouvelables et de récupération et en particulier du bois énergie tout en respectant les enjeux environnementaux ;
- Axe 5 : Un territoire résilient face au changement climatique par un aménagement et des pratiques adaptés.

Au sein de ces axes, 19 fiches actions visent à atteindre les objectifs que s'est fixés le territoire.

L'évaluation de l'état d'avancement de chaque action est réalisée sur la base du tableau suivant :

Remplacée	Non démarrée	En cours	Terminée

Figure 4 : Typologie de l'état d'avancement des actions du PCAET Lyons Andelle

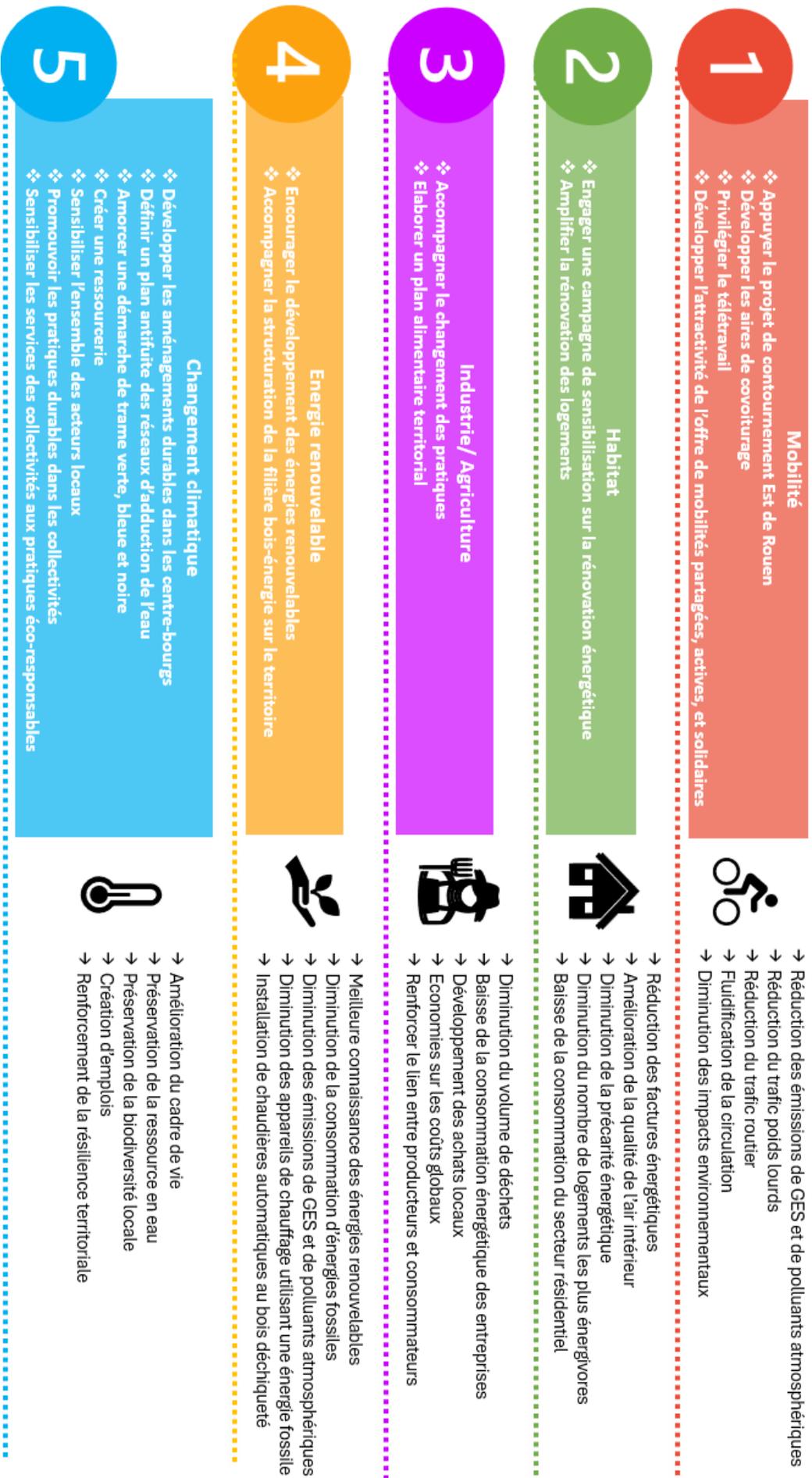


Figure 6 : Affiche de communication pour le service de location de roues à assistance électrique Figure 7: Plan d'actions du PCAET Lyons Andelle

Axe 1 : Des déplacements optimisés en favorisant les modes actifs et des pratiques partagées

AXE 1	Actions	Etat d'avancement
Des déplacements optimisés en favorisant les modes actifs et des pratiques partagées	Appuyer le projet de contournement Est de Rouen	<i>En cours</i>
	Développer les aires de covoiturage	<i>En cours</i>
	Mettre en place le "Rezo Pouce"	<i>Remplacée</i>
	Promouvoir le télétravail	<i>En cours</i>

Figure 8 : Etat d'avancement des actions de l'axe 1

En 2021, les émissions de gaz à effet de serre du secteur routier sur le territoire de la Communauté de communes Lyons Andelle étaient de 33 772 tonnes équivalent CO₂³. Il reste cependant le principal facteur d'émissions de gaz à effet de serre, entraînant également d'autres effets sur l'environnement : pollution de l'air, modification du paysage, nuisances sonores, déclin de la biodiversité.

En Lyons Andelle, 89,4%⁴ des trajets domicile-travail s'effectuent en voiture, contre 1% en vélo ou à pied et 1,4% en transports en commun. Pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports sur le territoire Lyons Andelle, des solutions ont été fléchées pour encourager les mobilités partagées et solidaires.

Développer les aires de covoiturage

À ce jour, le territoire Lyons Andelle recense deux aires de covoiturage : la première située à Fleury-sur-Andelle avec 15 places et la seconde inaugurée en 2024 à Bourg-Beaudouin avec 21 places.

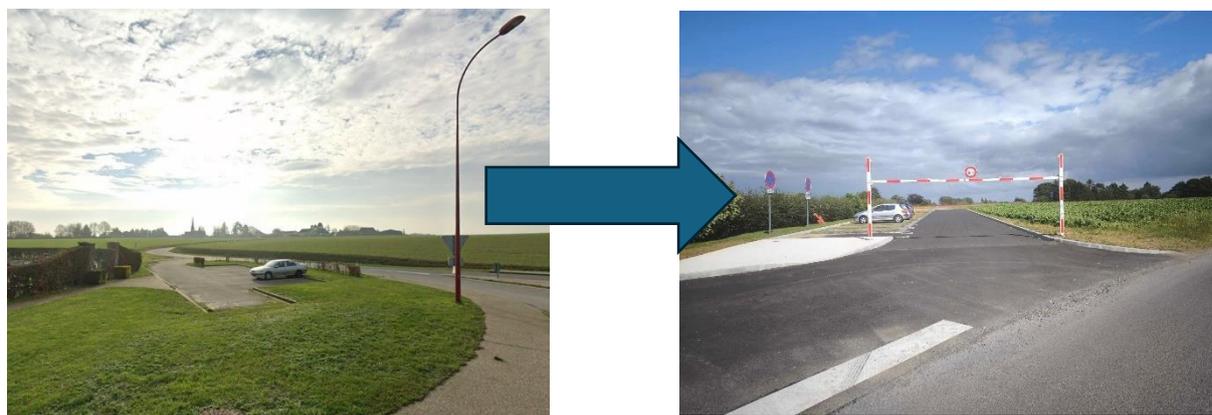


Figure 9 : Photographie de l'aire de covoiturage de Bourg-Beaudouin avant et après les travaux

Le Conseil départemental de l'Eure travaille actuellement sur la réalisation d'un schéma départemental des aires de covoiturage pour renforcer le maillage à l'échelle départementale, en lien avec les EPCI eurois. En parallèle, la Communauté de communes Lyons Andelle élabore

³ ORECAN 2021

⁴ INSEE 2021

actuellement son futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui viendra également investiguer la pertinence et les secteurs favorables à l'implantation de nouvelles aires de covoiturage.

Mettre en place le "Rezo Pouce"

L'initiative originale « Rezo Pouce » a été lancée dans une Communauté de communes voisine. Cependant, son utilisation reste faible en raison de difficultés d'organisation et de préoccupations liées à la sécurité. En conséquence et face au développement de plateforme numérique dédiées au covoiturage et aux actions mises en place par la Métropole Rouen Normandie, principale destination des flux pendulaires du territoire, la CDCLA a choisi de développer sur son territoire une application facilitant la mise en relation des covoitureurs.

La solution choisie (Blablacardaily) permet aux conducteurs de proposer leurs trajets en indiquant la destination, la date, l'heure et le nombre de places disponibles. De leur côté, les passagers recherchent des trajets correspondant à leurs besoins en entrant leur point de départ et leur destination. L'application met ensuite en relation conducteurs et passagers dont les trajets coïncident.

Pour encourager le développement du covoiturage sur son territoire, la Communauté de communes Lyons Andelle finance ces trajets via l'application BlaBlaCar Daily. Grâce à cette initiative, le trajet des passagers est gratuit, la CDCLA prenant en charge la rémunération des conducteurs, ainsi que les frais de fonctionnement de l'application.

Cette solution, également mise en place par les territoires limitrophes à la Communauté de communes (Agglomération Seine-Eure, Métropole Rouen Normandie, Inter Caux Vexin), permet l'interopérabilité entre les territoires et assure une continuité géographique.

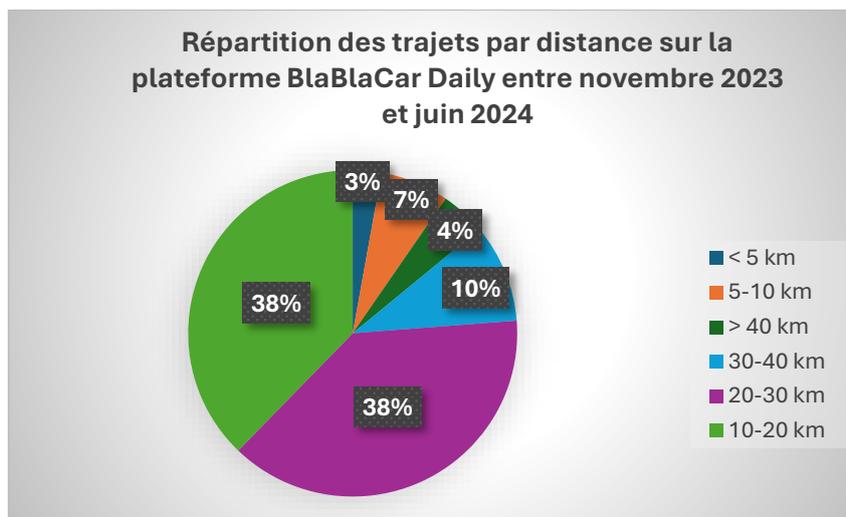
Cette action concourt à de nombreux objectifs :

- Participer à la baisse des émissions de CO2 sur le territoire et à la réduction de la pollution atmosphérique ;
- Diminuer la pratique de l'autosolisme ;
- Optimiser les déplacements domicile-travail ;
- Accompagner les changements de pratique sur le territoire de la CDCLA ;
- Fédérer un réseau d'acteurs employeurs autour des sujets de la mobilité notamment pour faire émerger des actions à l'échelle inter-entreprise.

Depuis son lancement en septembre 2023, et jusqu'en juin 2024, le nombre d'inscrits habitants en Lyons Andelle est de 1 838. En 2021, la Communauté de communes comptait 8 801 actifs, ce qui représente aujourd'hui 1/8 des covoitureurs actifs sur l'application (1 009 covoitureurs confirmés). Cela équivaut à 31 % de conducteurs, 38 % de passagers et 31 % d'alternants conducteurs/passagers. Ces résultats montrent un équilibre entre l'offre et la demande.

En moyenne, 967 trajets sont effectués par mois. Cette moyenne est en hausse constante depuis son lancement. La CDCLA finance 44 % des trajets qui s'effectuent sur le territoire, prenant en charge uniquement ceux dont la destination est sur le territoire Lyons Andelle.

La majorité de ces trajets représente une distance comprise entre 10 et 30 km. Les trajets courts (< 5 km) et longs (> 60 km) sont très peu représentés.



Pour l'heure, la communication s'est concentrée sur le grand public avec des articles, des flyers et des animations sensibilisant à l'outil.

Promouvoir le télétravail

83 % de la population occupe un emploi à l'extérieur de sa commune de résidence. Ces déplacements domicile-travail participent aux consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre. Le PCAET Lyons Andelle préconisait donc de faire appel au télétravail afin de réduire la pollution de l'air, une pratique qui restait peu répandue sur le territoire Lyons Andelle. La pandémie de COVID-19 a nécessité, pour les emplois qui le permettaient, le recours massif et rapide de cette pratique. Suite à la crise sanitaire, de nombreuses entreprises continuent d'offrir de proposer le télétravail, adoptant ainsi des modèles hybrides combinant travail à distance et présence au bureau.

La Communauté de communes Lyons Andelle a mis en place la pratique du télétravail. Sur les 38 personnes travaillant au siège de la Communauté de communes, les missions de 25 d'entre eux permettent sa mise en place. Ils peuvent ainsi travailler chez eux une fois par semaine.

Cette démarche permet de :

- Limiter les flux domicile-travail ;
- Améliorer le confort de vie au travail ;
- Réduire la fatigue, les dépenses et les risques liés aux déplacements ;
- Réduire les émissions des gaz à effet de serre.

Focus : le vélo en Lyons Andelle

La roue à assistance électrique

Suite au transfert de la compétence Mobilités à l'intercommunalité, les élus de la Communauté de communes ont souhaité mettre en place des actions en faveur du vélo sur le territoire, participant ainsi à encourager les modes de transport alternatifs et contribuer à réduire les émissions de CO₂ et diminuer la pollution de l'air.

La Communauté de communes Lyons Andelle a lancé en octobre 2023, un service de location de roues à assistance électrique.

L'action repose sur l'acquisition, par la CDCLA, de roues à assistance électriques pour les proposer à la location. Ce dispositif permet aux usagers de transformer leurs vélos mécaniques en vélo à assistance électrique, en changeant la roue avant de leur vélo. Il a d'abord été ouvert aux habitants faisant un usage quotidien de la roue, notamment dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail. Depuis le 4 juillet 2024, le service est ouvert à l'ensemble des habitants et travailleurs du territoire.

Deux forfaits sont proposés :

- Un forfait « découverte » d'une durée de deux mois, pour un coût total de 15 euros ;
- Un forfait « engagé » d'une durée de six, pour un coût total de 60 euros, réservé aux déplacements domicile-travail.

Le déploiement de ce service a pour objectif de contribuer au changement de comportement pour les déplacements de courte et moyenne distance.

Les parkings vélo éphémères

La Communauté de communes organise chaque année plus d'une vingtaine de manifestations culturelles et sportives réparties sur l'ensemble du territoire. Afin de favoriser la pratique du vélo pour ce type de trajets moins contraignants dans une organisation personnelle, la CDCLA a acquis deux arceaux de stationnement mobile pour les vélos, permettant de stationner chacun 12 vélos. Ces parkings éphémères ont vocation à être installés à chaque évènement, afin de favoriser la pratique du vélo et ainsi, lever les freins à la pratique cyclable liés à l'absence de stationnement adapté et la crainte du vol.



Figure 10 : Affiche pour le service de location de roues à assistance électrique

Pistes de progrès identifiées au titre des mobilités

- Réaliser une campagne d'information sur la pratique du télétravail auprès des entreprises du territoire
- Encourager la pratique du covoiturage auprès des entreprises

L'adoption de la stratégie Mobilités de la Communauté de communes le 04 juillet 2024 apporte un soutien à la déclinaison de ce premier axe du PCAET. Au travers de cette stratégie, les élus ont souhaité répondre à deux objectifs :

- un premier social, afin de répondre aux besoins des publics les plus empêchés face aux mobilités ,
- un second environnemental visant à participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Parmi les sept axes de la stratégie, trois d'entre eux concourent à faire évoluer les pratiques de mobilité sur le territoire en proposant des alternatives aux trajets carbonés. L'encouragement du covoiturage, de la pratique cyclable et de la marche constituent ainsi des actions qui viennent accompagner la démarche PCAET.

Axe 2 : Une rénovation énergétique performante sur les logements les plus énergivores

AXE 2	Actions	Etat d'avancement
Une rénovation énergétique performante sur les logements les plus énergivores	Engager une campagne d'information et de sensibilisation sur la rénovation énergétique	<i>En cours</i>
	Amplifier la rénovation des logements	<i>En cours</i>

Figure 11 : Etat d'avancement des actions de l'axe II

Le secteur résidentiel est le principal consommateur d'énergie sur le territoire Lyons Andelle avec 35%⁵ de l'ensemble des consommations. Cette énergie consommée est principalement d'origine fossile avec 15 % de gaz naturel et 24 % de produits pétroliers. Par ailleurs, le caractère vieillissant du parc résidentiel appelle des interventions marquées en matière de rénovation.

Compte tenu de la composition du parc de logements sur le territoire Lyons Andelle, les principaux leviers permettant d'aboutir à une diminution de la consommation d'énergie finale dans le secteur résidentiel sont :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, par des actions de rénovation énergétique. Un effort particulier sur les passoires thermiques peut permettre de réduire la consommation tout en s'attaquant aux problématiques de précarité énergétique ;
- La mise en place d'actions de sensibilisation pour accentuer la sobriété énergétique.

Engager une campagne d'information et de sensibilisation sur la rénovation énergétique

La Communauté de communes Lyons Andelle propose un service public d'information et de sensibilisation via l'espace France Rénov' depuis le 1^{er} avril 2021. Ce dispositif consiste à délivrer des conseils gratuits, neutres et indépendants aux habitants du territoire. À cet effet, l'espace France Rénov' est présent sur la commune de Charleval de 14h à 16h, tous les 1^{ers} jeudis du mois et accessible par téléphone et par mail.

Entre 2021 et 2022, cet espace a permis à 167 ménages d'être renseignés avec un conseil personnalisé, leur permettant ainsi d'engager leur projet. Une quinzaine de projets de travaux ont été accompagnés sur cette période. De plus, les conseillers de l'Espace France Rénov' ont également pu accompagner, dans le cadre du chèque éco énergie de la région Normandie, la réalisation de 8 audits énergétiques et le financement de 12 projets de travaux.

En 2022, il a été comptabilisé un total de 99 contacts sur le territoire Lyons Andelle. Un résultat qui est en hausse par rapport à 2021 (+16,5 %).

Sur ces 99 contacts, 33 personnes ont été renseignées à l'occasion de la permanence mensuelle de Charleval dont la fréquentation est en augmentation. Lors de la troisième édition des rendez-vous durables, un stand de l'espace France Rénov' été présent, permettant ainsi aux habitants du territoire de se renseigner sur l'amélioration de l'habitat.

⁵ ORECAN 2021

Année	Fréquentation des personnes en permanences
2021	18
2022	33

Figure 12 : Tableau des prises de contact dans le cadre de l'espace France Rénov' en Lyons Andelle

Amplifier la rénovation des logements

Afin d'accompagner des projets de rénovation énergétique performants, la Communauté de communes Lyons Andelle a mis en place un dispositif d'accompagnement renforcé prenant la forme d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). En partenariat avec l'Agence Nationale d'Aide à l'Habitat, le département et la CAF de l'Eure, la CDCLA s'est engagée pour garantir aux propriétaires occupants et bailleurs un accompagnement complet, gratuit et neutre aux ménages modestes et très modestes dans leur projet de rénovation.

La première OPAH avait pour objectif d'améliorer 81 logements en matière de rénovation énergétique, entre 2019 et 2022. Sur 3 ans, 61 logements ont été aidés dans le cadre de ce dispositif.

Sur ces projets, la CDCLA est venue apporter une subvention à 31 projets pour un montant de 22 339 euros.

Forte de la dynamique engagée, les élus communautaires ont poursuivi leur engagement au sein d'une seconde OPAH d'une durée de 5 ans (2023-2028). Elle a pour objectif d'accompagner la rénovation énergétique de 100 logements. Dès sa première année, la nouvelle OPAH a permis d'améliorer les gains énergétiques de 28 logements.

Concrètement, au-delà des modalités de contact par mail et par téléphone, des permanences sont organisées :

- Le 1^{er} jeudi du mois de 10h à 12h, sur la commune de Lyons-la-Forêt ;
- Le 3^{ème} mardi du mois de 10h à 12h, sur la commune de Fleury-sur-Andelle.

À ces permanences, s'ajoutent des animations et des actions de communication afin de sensibiliser un large public. Les affiches, les dépliants, les articles de presse et les réunions d'information permettent d'assurer la promotion de la nouvelle opération auprès des propriétaires occupants et bailleurs, d'informer au mieux les bénéficiaires potentiels et de mobiliser les partenaires et les relais locaux.

En ce sens, la Communauté de communes a animé une réunion d'information sur le dispositif OPAH en avril 2024, à destination des professionnels de l'immobilier et du bâtiment qui participent au relais d'information auprès de leurs clients.

Chaque semestre, des visites de chantiers sont organisées chaque semestre afin de valoriser la rénovation d'un logement réhabilité grâce aux aides de l'opération. Cette visite permet également de recueillir des témoignages des occupants bénéficiaires et de promouvoir l'opération dans la presse.

Pistes de progrès identifiées au titre de la rénovation énergétique des logements

- Poursuivre les actions de sensibilisation
- Poursuivre le soutien financier et l'accompagnement à la réalisation de projets

HABITAT

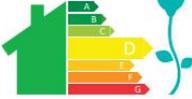
EXEMPLE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE D'UNE MAISON À CHARLEVAL

Une habitante de Charleval a profité de l'OPAH et France Renov' pour financer les travaux de sa maison. Grâce à ces aides, elle a pu faire une rénovation énergétique en profondeur et réduire ses factures. Retour sur ce projet.

LES TRAVAUX

- ✓ Isolation de la toiture
- ✓ Remplacement des fenêtres
- ✓ Passage d'une chaudière fuel à une chaudière gaz à haute performance énergétique (HPE)*

CATÉGORIE ÉNERGÉTIQUE
PASSAGE DE F À D



ÉCONOMIES
600 € d'économies par an



* Les nouvelles conditions d'éligibilité de l'Etat ne permettent plus le cofinancement de ce type d'installations.



COÛT DES TRAVAUX
41 607 €

FINANCEMENTS
26 400 €
(soit 63,4 % du montant des travaux)

- ✓ Subvention ANAH = 15 000 €
- ✓ Aide du programme « Habiter Mieux » = 4 000 €
- ✓ Subvention Département de l'Eure = 2 900 €
- ✓ Subvention Région Normandie = 3 500 €
- ✓ Subvention CDC Lyons Andelle = 1 000 €

RESTE À CHARGE
15 207 €

OÙ SE RENSEIGNER ?

Rénovation énergétique Construction durable

► Espace France Renov' 1^{er} jeudi de chaque mois 14h-16h à la Mission locale de Charleval

CONTACTEZ SOLIHA NORMANDIE SEINE
02 32 39 89 99
renov27@solih.fr

Rénovation énergétique Adaptation à la perte d'autonomie Mise en conformité d'un logement très dégradé

► OPAH 1^{er} jeudi de chaque mois 10h-12h à la Mairie de Lyons-la-Forêt 3^{ème} mardi de chaque mois 10h-12h à l'Espace Paul Vatine à Fleury-sur-Andelle

CONTACTEZ SOLIHA NORMANDIE SEINE
02 32 39 84 00
contact27@solih.fr

LYONS ANDELLE LE MAG - JANVIER 2024 | 19

Figure 13 : Article paru dans le Lyons Andelle LE MAG de janvier 2024

Axe 3 : Un partenariat avec le secteur industriel et agricole pour favoriser les démarches vertueuses

AXE 3	Actions	Etat d'avancement
Un partenariat avec le secteur industriel et agricole pour favoriser les démarches vertueuses	Accompagner le changement des pratiques des artisans, entreprises et industries	<i>En cours</i>
	Elaborer un plan alimentaire territorial	<i>En cours</i>

Figure 14 : Etat d'avancement des actions de l'axe III

Le territoire Lyons Andelle comptait 1082⁶ établissements en activité au 31 décembre 2021, d'après l'INSEE. Le secteur industriel constitue 10,63 % de ces établissements parmi lesquels des sites de production de petite métallurgie et de plastique. Ces sites sont essentiellement présents sur les communes de Charleval, Fleury-sur-Andelle et Romilly-sur-Andelle.

En 2021, la consommation d'énergie du secteur industriel était estimée à 74 GWh, contre 103 GWh en 2015. Parallèlement, ce secteur

	Année 2015	Année 2021
teqCO2	9626	8892

Figure 15 : Tableau sur les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur industriel sur le territoire Lyons Andelle (ORECAN)

En ce qui concerne le secteur agricole, le nombre d'exploitations a diminué entre 2010 et 2020, passant de 153 à 119 exploitations respectivement. La surface agricole est plus souvent destinée aux grandes cultures, et plus particulièrement à la culture céréalière.

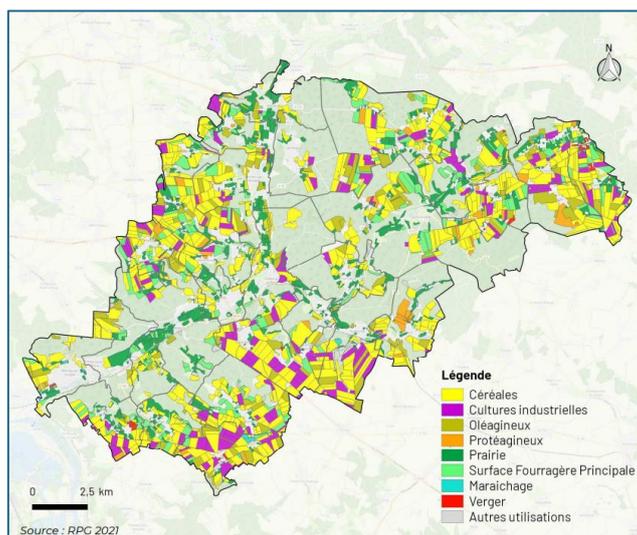


Figure 16 : Répartition des cultures sur le territoire Lyons Andelle (Diagnostic agricole-PLUi Lyons Andelle-2023)

La consommation d'énergie du secteur agricole reste assez faible, elle était de 25GWh en 2021, ce qui représente 2 % de la consommation du territoire. Cependant, l'activité agricole représente

⁶ INSEE 2021

près de 28% des émissions de gaz à effet de serre. Bien que ces dernières aient très légèrement diminué entre 2019 et 2021, il est nécessaire de diminuer l'impact du secteur agricole.

Elaborer un plan alimentaire territorial

Lors des ateliers de co-construction du plan d'actions du PCAET, plusieurs points ont été soulignés en lien avec le secteur agricole :

- La relation producteurs-consommateurs ;
- Le soutien aux producteurs locaux et aux pratiques durables ;
- Le mode de commercialisation des produits ;
- Le développement du maraîchage.

Ces enjeux sont autant de sujets que la définition d'une politique alimentaire territoriale permettrait d'aborder et auxquels, elle pourrait apporter une solution. Sur ce point, la Communauté de communes a amorcé le travail d'état des lieux, grâce au diagnostic agricole réalisé à l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

En parallèle, le Conseil Départemental de l'Eure a initié un groupement de commande avec Seine Normandie Agglomération, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et les Communauté de Communes du Vexin Normand et de Lyons Andelle pour étudier la faisabilité d'une ou de plusieurs solutions logistiques de circuits courts. L'objectif étant d'augmenter durablement l'approvisionnement en produits agricoles locaux des restaurations collectives publiques et commerciales du territoire d'étude, ainsi que des commerces de proximité. Lancée en mars 2024, elle doit prendre fin en novembre 2024. Elle constitue une première étape vers une politique alimentaire du territoire.

Les objectifs de l'étude consistent à :

- Mutualiser les démarches en faveur du dynamisme de l'activité agricole à l'échelle d'un bassin de vie cohérent ;
- Faciliter l'accessibilité à une alimentation saine ;
- Développer les débouchés locaux pour structurer les filières de proximité ;
- Optimiser la distribution des denrées alimentaires.

Pour la réalisation de cette étude, un bureau d'études en logistique et un organisme professionnel agricole ont été sélectionnés. Ce dernier a pour mission de favoriser la mobilisation des agriculteurs dans le cadre de temps collectifs et individuels de partage d'information.

Les enjeux sont multiples :

- Générer des bénéfices sociaux et économiques en encourageant la traçabilité, la solidarité acheteur/producteur, l'économie locale et la coopération territoriale ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Questionner la gouvernance du système alimentaire à l'échelle d'un bassin de vie. Cette étude permettrait tout particulièrement de disposer de données (cartographie des acteurs, des flux, des besoins et de la demande) et d'éléments chiffrés pour développer la résilience du système alimentaire à l'échelle du territoire.

Les attendus de cette démarche sont de mettre en avant des solutions pour valoriser les produits locaux et les bonnes pratiques, territorialiser l'économie agricole alimentaire et permettre de répondre à la demande locale tout en remplissant des objectifs en matière de politique de santé publique.

Pistes de progrès identifiées pour mobiliser le secteur industriel et agricole

-  Informer et sensibiliser les entreprises aux enjeux environnementaux afin d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments
-  Promouvoir les EnR et la réduction des déchets dans les entreprises et industries
-  Développer la valorisation de produits locaux et les bonnes pratiques

Axe 4 : Un développement diversifié des énergies renouvelables et de récupération et en particulier du bois énergie tout en respectant les enjeux environnementaux

AXE 4	Actions	Etat d'avancement
Un développement diversifié des énergies renouvelables et de récupération et en particulier du bois énergie tout en respectant les enjeux environnementaux	Encourager le développement des énergies renouvelables	<i>En cours</i>
	Accompagner la structuration de la filière bois-énergie sur le territoire	<i>En cours</i>

Figure 17 : Etat d'avancement des actions de l'axe IV

L'État a fixé pour 2030 différents objectifs :

- La réduction des consommations énergétiques de 20 % ;
- L'augmentation du taux d'énergies renouvelables de 32 % ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 %.

En parallèle, la stratégie nationale bas carbone définit la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, jusqu'à l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon de 2050.

Le PCAET Lyons Andelle a été défini pour répondre à ces objectifs, s'appuyant sur le développement d'un mix énergétique pour atteindre à la trajectoire fixée.

Encourager le développement des énergies renouvelables

La consommation d'énergie finale en 2016 sur le territoire Lyons Andelle est de 486 GWh⁷ pour un an. Les secteurs résidentiel, industriel et des transports sont les plus consommateurs d'énergie.



Figure 18 : Diagramme sur la consommation d'énergie finale en 2016 par secteur, sur le territoire Lyons Andelle (ORECAN)

Pour répondre à ces besoins, le territoire produit 4,3 GWh/an d'énergies d'origine renouvelable, soit 9,5 % de la consommation finale. Cette production s'articule autour de trois principales filières de production : le bois énergie, l'hydraulique et le photovoltaïque. En incluant la part des

⁷ ORECAN 2021

énergies renouvelables nationale contenue dans l'énergie consommée, la part des EnR dans la consommation du territoire est de 74 GWh/an, soit 15,2 % de la consommation d'énergie locale.

Le principal objectif du PCAET est d'augmenter la capacité des EnR de 74 GWh/an d'ici 2030, soit une augmentation de 32 % par rapport à 2016, pour y parvenir elle mise sur le développement d'un mix énergétique, dont le préalable est une acculturation aux différentes sources d'énergie et leur potentiel de développement sur le territoire

Focus – L'identification des ZAEnR

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables vise à dynamiser la production des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire national. Pour y parvenir, l'Etat a sollicité les communes afin qu'elles identifient des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) propices à l'accueil de nouveaux projets. Cette loi donne la main aux élus locaux, en coordination avec les EPCI, pour définir des ZAEnR sur le périmètre de leurs communes.

En janvier 2024, la CDCLA a accompagné les élus locaux dans cette démarche d'identification de zones d'accélération au cours de différentes étapes :

- Réunion d'information sur les ZAEnR en janvier 2024 ;
- Production de plusieurs documents : modèle de registre pour la concertation du public, livret pour la prise en main du portail cartographique, modèle de délibération ;
- Rencontres communales pour la prise en main de l'outil cartographique en février 2024 ;
- Suivi et accompagnement individualisé des communes.

Les trente communes membres de la CDCLA ont ainsi délibéré pour fixer leurs ZAEnR.

L'identification des ZAEnR par les élus locaux a permis de faire apparaître les constats suivants lors du débat en conseil communautaire du 11 avril 2024 :

- Les élus communaux ont largement plébiscité le développement de la filière photovoltaïque : 26 communes ont ainsi identifié comme ZAEnR des toitures, hameaux ou centres-bourgs pour l'accueil potentiel d'ouvrages produisant de l'énergie photovoltaïque. Cela représente approximativement 3 000 hectares de ZAEnR pour l'énergie solaire à l'échelle du territoire de la Communauté de communes ;
- Deux zones d'accélération dédiées au développement de l'énergie éolienne ont également été recensées par deux communes, pour une surface de 44 hectares ;
- Le biométhane représente une surface de 17 hectares. Ces zones sont réparties sur trois communes, au nord Est du territoire intercommunal ;
- L'hydrologie (154 m²) et la géothermie (20 m²) sont peu plébiscitées dans les choix des communes, seule une commune a souhaité les identifier comme potentiel de développement.

La carte de synthèse reproduite ci-dessous détaille les choix opérés par les élus. Leurs zones ont été présentées Comité Régional de l'Energie chargé de recenser et valider lesdites zones. 229 zones du territoire Lyons Andelle ont ainsi été retenues. Une prochaine réunion devra permettre d'établir la viabilité des choix à l'échelle de la Normandie.

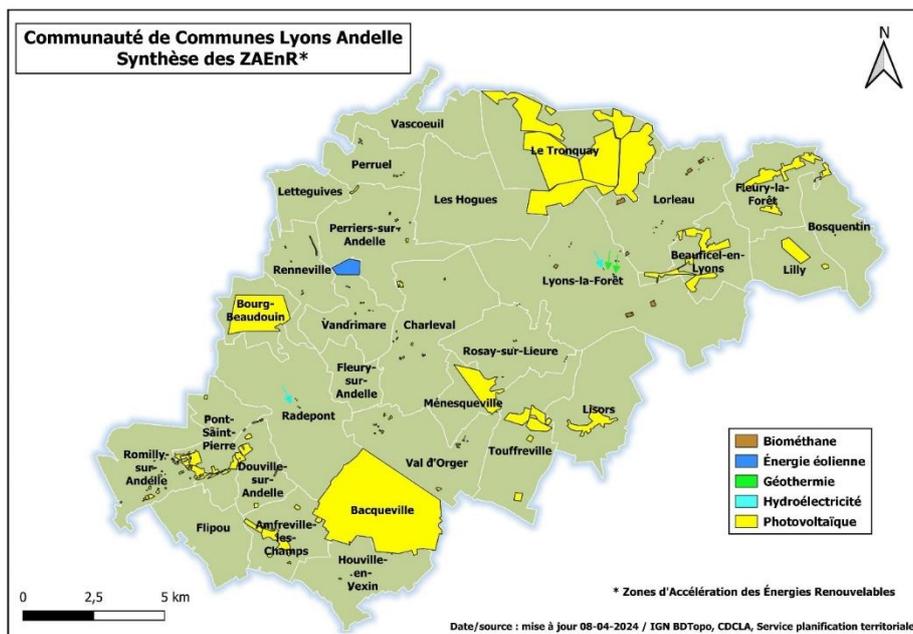


Figure 19 : Cartographie des ZAE nR sur la Communauté de Communes Lyons Andelle

En Lyons Andelle, la forêt occupe environ 10 000 hectares (5 700 Ha de forêts domaniales et 4300 Ha de forêts privées), soit 36 % du territoire. Cette caractéristique du territoire a été identifiée comme un potentiel de développement énergétique. Ainsi, en 2020, en parallèle de l'élaboration du PCAET, une étude sur la filière bois-énergie a été menée sur le territoire.

Cette étude a permis de réaliser un état des lieux du territoire. Pour exemple, sur le territoire 23% des logements sont chauffés au bois tandis que 27% sont chauffés au fioul ou au gaz. Ces derniers représentent un potentiel de substitution vers la filière bois. D'autres enjeux ont été mis en avant : l'amélioration de la qualité de l'air, l'augmentation de l'efficacité des chauffages au bois préexistants, le développement d'une économie locale tournée vers le bois. En conclusion, cette étude propose une feuille de route autour de 6 actions :

- Soutenir le remplacement du matériel ;
 - Valoriser l'utilisation du bois-énergie de qualité ;
 - Investir et inciter à investir des chaudières automatiques du bois déchiqueté ;
 - Soutenir la structuration d'une offre locale en bois bûche de qualité ;
 - Soutenir la mobilisation de bois par les propriétaires privés ;
- Mieux connaître et mieux valoriser le potentiel d'exportation du territoire.

Pistes de progrès identifiées pour le développement diversifié des énergies renouvelables et de récupération

- Encourager et sensibiliser au développement des EnR
- Accompagner les projets publics et privés de développement des énergies renouvelables

Axe 5 : Un territoire résilient face au changement climatique par un aménagement et des pratiques adaptés

AXE 5	Actions	Etat d'avancement
Un territoire résilient face au changement climatique par un aménagement et des pratiques adaptés	Développer les démarches et outils pour l'aménagement durable des centres-bourgs et les performances des nouveaux projets de construction	<i>En cours</i>
	Définir un plan antifuite des réseaux d'adduction de l'eau	<i>Terminée</i>
	Amorcer une démarche de trame verte, bleue et noire sur le territoire	<i>En cours</i>
	Créer une ressourcerie	<i>Terminée</i>
	Informier, sensibiliser et impliquer l'ensemble des acteurs locaux dans la démarche de transition du territoire	<i>En cours</i>
	Intégrer les enjeux du développement durable dans les achats publics	<i>Non démarrée</i>
	Promouvoir les pratiques durables dans les collectivités	<i>En cours</i>
	Sensibiliser les services des collectivités aux pratiques éco-responsables	<i>En cours</i>

Figure 20 : Etat d'avancement des actions de l'axe V

Les conditions climatiques vont profondément évoluer au cours du XXI^{ème} siècle, sous l'effet de l'accélération du réchauffement climatique. Ce changement a déjà des effets sur l'environnement, les ressources naturelles et agricoles, les activités, mais également sur la santé humaine.

Afin de réduire la vulnérabilité du territoire Lyons Andelle aux conséquences du changement climatique, la communauté de communes a défini un programme d'adaptation au travers de différentes actions d'information, de sensibilisation, d'aménagement et de pratiques durables.

Développer les démarches et outils pour l'aménagement durable des centres-bourgs et les performances des nouveaux projets de construction

Le territoire Lyons Andelle fait face à d'importants défis liés à l'urbanisation. Il est donc crucial d'intégrer des principes d'urbanisme durable dans les villages qui le composent afin de limiter l'artificialisation des sols, remobiliser les friches, réduire l'utilisation de la voiture et renforcer la résilience territoriale.

Ces enjeux doivent être pris en considération dans les futurs projets d'aménagement et de construction, dans une optique d'adaptation du territoire aux défis et aux impacts du changement climatique.

Ainsi, depuis 2021, les communes de Charleval, Fleury-sur-Andelle, Lyons-la-Forêt, Pont-Saint-Pierre et Romilly-sur-Andelle ont intégré le dispositif « Petites Villes de Demain », aux côtés de la Communauté de communes Lyons Andelle. Ce dispositif vise à améliorer le cadre de vie des communes de moins de 20 000 habitants, où se concentrent les services de proximité.

Pour y parvenir, les communes ont défini une stratégie de revitalisation de centre-bourg qui s'articule autour de quatre thématiques : l'habitat, les commerces et services de proximité, le cadre de vie, l'espace public et le patrimoine, ainsi que les mobilités.

Dans cette optique, la commune de Lyons-la-Forêt, classée parmi les plus beaux villages de France, a souhaité optimiser le stationnement sur la place Besguay. Inauguré en 2023, ce parking est un espace végétalisé, avec un revêtement drainant, équipé de bornes de recharge pour les véhicules électriques et d'un éclairage public solaire. Un projet qui fait écho aux thématiques portées dans le PCAET.

Définir un plan antifuite des réseaux d'adduction de l'eau potable

Le territoire Lyons Andelle comporte deux syndicats d'adduction de l'eau potable :

- Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand (SIEVN) ;
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Andelle et ses Plateaux (SIAEPAP).

Pour le premier, la moyenne du rendement du réseau de distribution est de 73,40 %. Entre 2020 et 2021, le rendement de réseau du SIEVN augmente. Ce dernier est passé de 67 % à 79.8 %, cependant le volume perdu en 2021 est estimé à 535 550 m³, 251 fuites ayant été recensées.

Afin de réduire cette perte de ressource en eau, le SIEVN s'appuie sur le recours à de nouvelles technologies qui devrait permettre d'atteindre l'objectif d'amélioration du rendement.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Andelle et ses Plateaux (SIAEPAP) a analysé un rendement du réseau de 72,2 % en 2022, contre 69,4 % en 2021. Cette augmentation illustre la réussite de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

L'optimisation des rendements du SIAEPAP et du SIEVAN a ainsi permis d'atteindre l'objectif de 70 % pour les réseaux en milieu rural, conformément au 11^{ème} programme de l'agence de l'eau Seine Normandie.

Créer une ressourcerie

Le développement d'actions d'économie circulaire contribue à la gestion économe des ressources et indirectement à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et à la réduction de la consommation d'énergie.

Afin de contrer l'hyperconsommation favorisant la production de déchets et la destruction d'objets réutilisables, l'association Avenir Développement Durable Insertion Emploi (ADDIE) a ouvert une ressourcerie, en partenariat avec la CDCLA et le SYGOM, sur la commune de Fleury-sur-Andelle, sous la forme d'un chantier d'insertion par l'activité économique, soutenue par l'Etat.

Depuis son ouverture en 2021, la fréquentation est en constante hausse. En 2020, la ressourcerie comptait une vingtaine de personnes par jour, pour 100 à 120 visiteurs par jour aujourd'hui.

De plus, cette action a permis de recycler 131 tonnes d'objet (tout matériel confus) en 2023.

Par ailleurs, la ressourcerie ADDIE a intégré en 2023, le dispositif de service de location de longue durée des roues à assistance électrique. Son rôle dans cette action est d'assurer l'installation, la maintenance et le démontage des roues lors d'une location.



Figure 21 : Photographie de la ressourcerie ADDIE

Informer, sensibiliser et impliquer l'ensemble des acteurs locaux dans la démarche de transition du territoire

Afin de faciliter l'adaptation du territoire au réchauffement climatique, il est nécessaire d'engager un travail d'information et de sensibilisation afin de créer une culture commune au sein du territoire.

Depuis 2021, la Communauté de communes réalise chaque année un évènement dédié au développement durable. Cet évènement intitulé les « Rendez-vous Durables », a pour objectif :

- De rassembler l'ensemble des parties prenantes du territoire dans sa transition ;
- De sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques ;
- De créer une dynamique territoriale par un évènement de rencontre et de partage ;
- D'échanger sur les enjeux environnementaux ;
- De générer des prises de conscience.

La première édition s'est déroulée le samedi 2 octobre 2021 de 9h30 à 17h, sur la place de la Lieure à Charlevall.

À cette occasion, plusieurs associations (8) et producteurs (16) étaient présents.

Le public pouvait lors de cette journée :

- Observer l'exposition « bougeons nous autrement c'est vital » en lien avec la mobilité douce sur le territoire ;
- Participer à quatre conférences.



Figure 22 : Flyer de la 1^{ère} édition des Rendez-vous Durables



Figure 23 : Programme de la 2^{ème} édition des Rendez-vous Durables

La deuxième édition s'est tenue le dimanche 25 septembre 2022 de 9h30 à 18h au manoir de Colmont, sur la commune de Perriers-sur-Andelle.

On y recensait 5 associations ainsi que 6 producteurs locaux.

Deux conférences s'y sont tenues :

- Comment passer à l'agriculture biologique ? ;
- La biodiversité dans la vallée de l'Andelle.

Durant cette journée, une fresque du climat a été organisée. Cet atelier de 3 heures a permis à ses participants de comprendre les causes et conséquences du changement climatique.

La dernière édition s'est déroulée le dimanche 24 septembre 2023 sur la commune de Perriers-sur-Andelle. Lors de cette journée, il était proposé un village des associations (8) et des producteurs locaux (6).

Plusieurs animations ont été proposées au public :

- Des conférences : de la naissance à la gestion quotidienne d'un éco lieu, la découverte des amphibiens
- Des ateliers : vélo, alimentation, jeux de société, lecture partagée, qi gong.



Figure 24 : Flyer de la 3^e édition des Rendez-vous Durables

Ces événements, bien qu'ils aient rencontré leur public, s'est essoufflé. Dans l'optique de diffuser plus largement les actions en matière de préservation de l'environnement, l'évènement phare de la CDCLA a pris la forme d'un festival, qui s'est déroulé du mercredi 25 septembre au dimanche 29 septembre 2024.



Figure 25 : Flyer du premier Festival des Possibles

L'objectif était de découvrir l'environnement autrement grâce à des animations sur l'ensemble du territoire :

- Randonnée nocturne
- Réalité virtuelle
- Marché bio
- Projection de film
- Grand quiz
- Géocaching
- Ateliers nature
- Visite de ferme

Le programme du festival des possibles compte une quinzaine d'animation répartie sur l'ensemble du territoire (14 communes).

Dans cette logique de sensibilisation des acteurs, l'agent en charge d'animer le PCAET a suivi une formation pour réaliser des Fresques du climat. Cet atelier collaboratif permet à ses participants de comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés au dérèglement climatique. Adapté à chaque tranche d'âge, la Fresque s'adresse à tout type de public. Ainsi, l'objectif de la CDCLA est d'assurer une sensibilisation progressive des différents publics (agents des administrations territoriales, associations, entreprises).

Promouvoir les pratiques durables dans les collectivités

La consommation énergétique des bâtiments publics est une problématique pour les communes et la Communauté de Communes Lyons Andelle. Enjeu à la fois financier et environnemental, les collectivités mettent en place des opérations de rénovation de leur patrimoine bâti.

En 2023, une étude énergétique a été menée sur les bâtiments de la gendarmerie de Lyons-la-Forêt. Elle a permis d'établir un état des lieux de la performance énergétique de l'ouvrage.

Les consommations d'énergies du site sont réparties en six catégories, le chauffage représente la plus grande dépense énergétique.

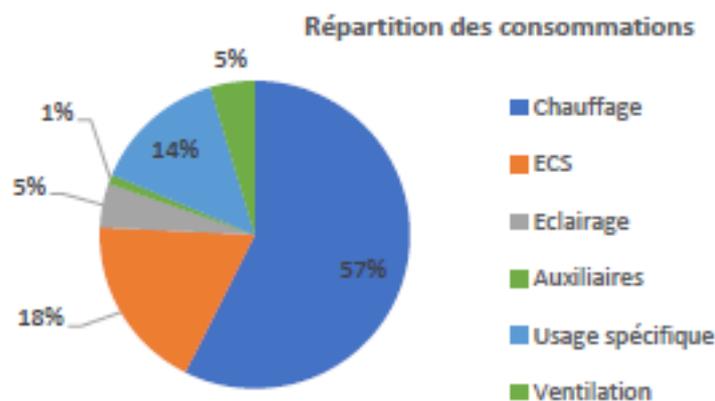


Figure 26: Diagramme montrant la consommation énergétique de la gendarmerie de Lyons-La-Forêt (audit énergétique-DCE CONSEIL)

Compte tenu des caractéristiques du bâtiment, il a été préconisé une intervention globale sur deux volets :

1. Une première intervention sur l'enveloppe du bâtiment destinée à réduire les consommations énergétiques de l'ouvrage (isolation des murs, remplacement des menuiseries...);
2. Une seconde d'intervention visant à munir le bâtiment d'équipements techniques pour renforcer la performance énergétique de l'ouvrage (installation de VMC, installation de panneaux photovoltaïque...).

La Communauté de communes a donc choisi l'option permettant un gain énergétique primaire total de 47 % et un gain des émissions de gaz à effet de serre total de 57 %. Afin d'engager ces travaux, la CDCLA bénéficie d'un engagement financier de l'Etat au travers du Fonds Vert.

	Consommation énergétique finale totale (kWhEP/an)	Emissions de GES (teqCO2éq/an)
Base	243 027	13
Option	129 437	6

Figure 27 : Gain énergétique provisoire de la gendarmerie de Lyons-la-Forêt (audit énergétique-DCECONSEIL)

Sensibiliser les services des collectivités aux pratiques éco-responsables

Le service petite-enfance de la communauté de communes est investi dans la transition écologique. Chaque structure composant le service petite-enfance a ainsi bénéficié d'un accompagnement spécifique :

- La crèche Récré Andelle, sur la commune de Romilly-sur-Andelle ;
- La crèche l'Oisillon, sur la commune de Vandrimare ;
- La halte-garderie « le jardin des familles », sur la commune de Perriers-sur-Andelle ;
- Le relais petite enfance, sur la commune de Perriers-sur-Andelle et de Pont-Saint-Pierre.

Déjà engagés dans différentes actions mettant en avant les écogestes (recyclage des déchets, découverte de la nature, diminution du gaspillage alimentaire, utilisation de produits respectant la nature et la santé humaine, etc.), les structures petite-enfance ont bénéficié d'ateliers avec le SYGOM : Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères du Nord et de l'Est du Département de l'Eure.

En juin 2024, une matinée a été consacrée à plusieurs ateliers pour les enfants et les assistants maternels du territoire :

- Approche de la thématique des déchets avec la manipulation du camion « déchet » ;
- Sensibilisation au tri auprès des adultes ;
- Contes et histoires autour des animaux, de la nature et des déchets.

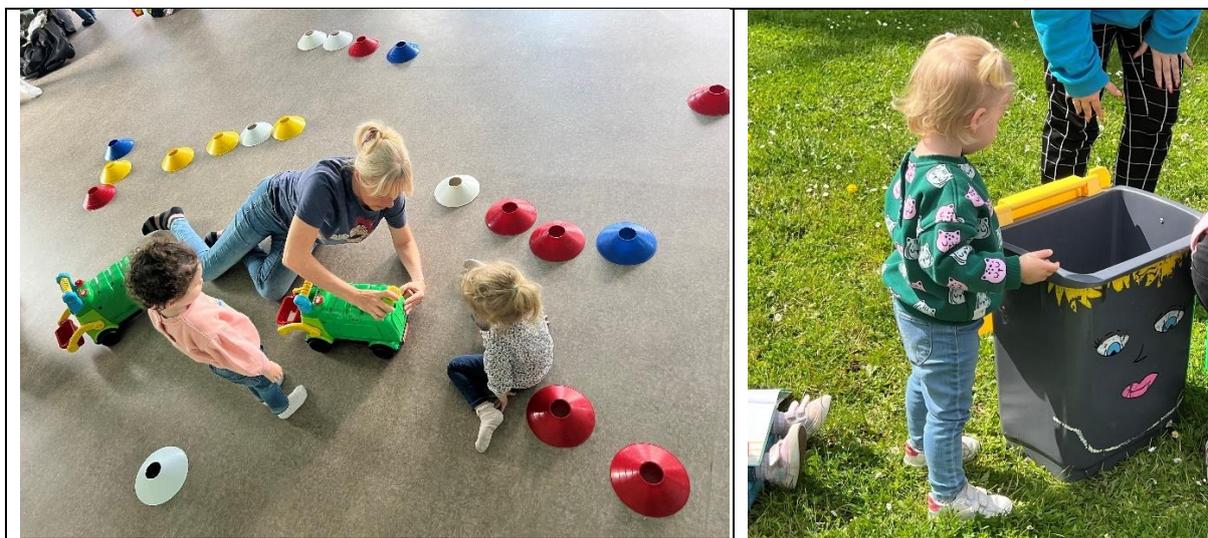


Figure 28 : Animation SYGOM auprès des assistantes maternelles en juin 2024

Focus – Respect de la trame noire

La trame noire est un concept qui désigne l'ensemble des éléments du paysage qui favorisent la protection de la biodiversité nocturne. Contrairement à la trame verte, qui se concentre sur les espaces naturels et semi-naturels, la trame noire met l'accent sur l'importance de l'obscurité pour les espèces nocturnes qui en dépendent pour se nourrir, se reproduire et ou se déplacer.

Dans un souci d'économie d'énergie et de préservation de cette biodiversité, deux tiers des communes du territoire ont réduit leur éclairage public. Pour exemple, la commune de Perriers-sur-Andelle a instauré plusieurs actions combinées : limitation du temps d'allumage, remplacement des lumières de forte puissance par des lumières plus efficaces, modulation des niveaux d'éclairage en heures creuses et de l'orientation de l'éclairage.

Pistes de progrès identifiées au titre la résilience face au changement climatique

- Sensibiliser les élus aux enjeux de l'urbanisme durable
- Faciliter les groupements de commande et les prêts de matériel
- Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics
- Renforcer les bonnes pratiques des agents de la CDCLA
- Proposer des animations en lien avec les thématiques nationales et européennes

Piloter, suivre et évaluer le PCAET

Afin de suivre l'évolution du plan d'actions, un tableau reprend différents indicateurs de chaque fiche actions :

- Indicateurs de réalisation,
- Indicateurs de résultats
- Indicateurs d'impacts

Ces indicateurs peuvent être mis à jour annuellement.

Actions	Etat d'avancement
Piloter, suivre et évaluer le PCAET	En cours

Figure 29 : Etat d'avancement de l'action "piloter, suivre et évaluer le PCAET"

Afin de mettre en œuvre le PCAET, la Communauté de communes a créé un poste de chargé(e) de mission PCAET. Recrutée en août 2023, elle a également pour mission d'effectuer son évaluation. Pour ce faire, elle a suivi une formation d'une durée de trois jours, en septembre 2023.

Ainsi, un tableau de bord reprend l'ensemble des indicateurs de chaque fiche action (Cf. Annexes « indicateurs »).

Niveau d'avancement global

Le plan d'actions du PCAET Lyons Andelle se compose de 5 axes et 19 fiches actions.

Le bilan de l'état d'avancement des actions à mi-parcours est satisfaisant :

- 10.53 % des actions sont terminées ;
- 84.21 % des actions sont en cours de réalisation ;
- 5.26 % des actions sont à venir ;

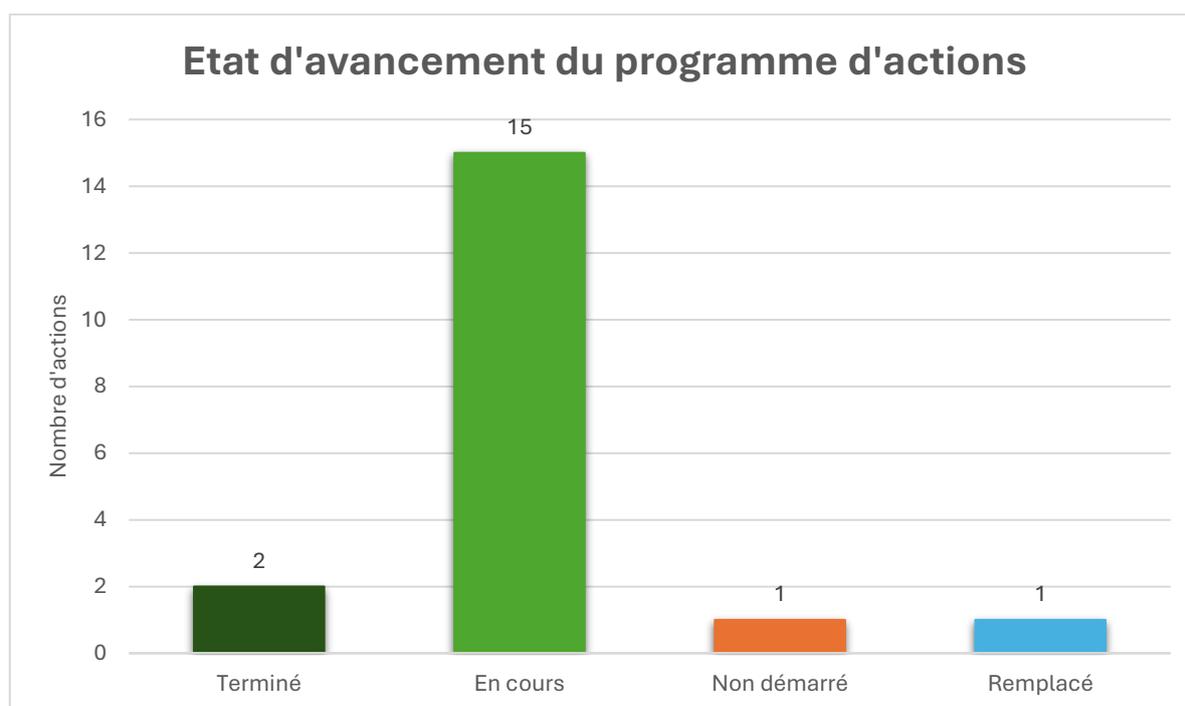


Figure 30 : Etat d'avancement du plan d'actions

Les actions qui ne pourraient être réalisées sur la période de mise en œuvre du PCAET seront réinterrogées à l'heure de sa révision. De la même manière, les actions en cours sur le territoire qui n'étaient pas fléchées dans le PCAET mais qui ont des conséquences directes sur les axes de la politique environnementale de la CDCLA pourront intégrer le prochain plan d'actions.

3. Evaluation du rôle de coordinateur

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'être coordinateurs de la transition énergétique, rôle que la Communauté de communes Lyons Andelle a porté aux côtés des forces vives de son territoire (habitants, entreprises, agriculteurs, élus, associations, partenaires, etc.).

La coordination des acteurs du territoire est un préalable à la réussite des actions du PCAET : identification des ZAEnR, soutien à la création d'une ressourcerie, financement à l'ingénierie et aux travaux de rénovation énergétique des particuliers, développement du covoiturage, etc. Autant d'action où la Communauté de communes assume le rôle que l'Etat lui a confié.

3.1. Pilotage de l'action

Pour la grande majorité des actions du PCAET, la Communauté de communes Lyons Andelle en est le pilote.

Axe	N°	Intitulé de l'action	Porteurs de l'actions
Axe 1 -Des déplacements optimisés en favorisant les modes actifs et des pratiques partagées	1.1	Appuyer le projet de contournement Est de Rouen	CDLA et les communes qui la composent
	1.2	Développer les aires de covoiturage	Conseil départemental de l'Eure
	1.3	Mettre en place le « Rezo Pouce »	CDCLA
	1.4	Promouvoir le télétravail	CDCLA
Axe 2 - Une rénovation énergétique performante sur les logements les plus énergivores	2.1	Engager une campagne d'information et de sensibilisation sur la rénovation énergétique	CDCLA
	2.2	Amplifier la rénovation des logements	CDCLA et les communes qui la composent
Axe 3 - Un partenariat avec le secteur industriel et agricole pour favoriser les démarches vertueuses	3.1	Accompagner le changement des pratiques des artisans	CDCLA
	3.2	Élaborer un plan alimentaire territorial	CDCLA
Axe 4 -Un développement diversifié des énergies renouvelables et de récupération et en particulier du bois énergie tout en respectant les enjeux environnementaux	4.1	Encourager le développement des énergies renouvelables (EnR)	CDCLA
	4.2	Accompagner la structuration de la filière bois-énergie sur le territoire	CDCLA
Axe 5 - Un territoire résilient face au changement climatique	5.1	Développer les démarches et outils pour l'aménagement durable des centre-bourgs et projets de construction	CDCLA

par un aménagement et des pratiques adaptés	5.2	Définir un plan antifuite des réseaux d'adduction de l'eau	SIEAEPAP et SIEVN
	5.3	Amorcer une démarche de trame verte, bleue et noire	CDCLA
	5.4	Créer une ressourcerie	Ressourcerie ADDIE
	5.5	Informier, sensibiliser et impliquer l'ensemble des acteurs locaux dans la démarche de transition du territoire	CDCLA
	5.6	Intégrer les enjeux du développement durable dans les achats publics	CDCLA et les communes qui la composent
	5.7	Promouvoir les pratiques durables dans les collectivités	CDCLA et les communes qui la composent
	5.8	Sensibiliser les services des collectivités aux pratiques éco-responsables	CDCLA
	Piloter, suivre et évaluer le plan climat		

Figure 31 : Répartition des actions selon le rôle de la Communauté de Communes Lyons Andelle

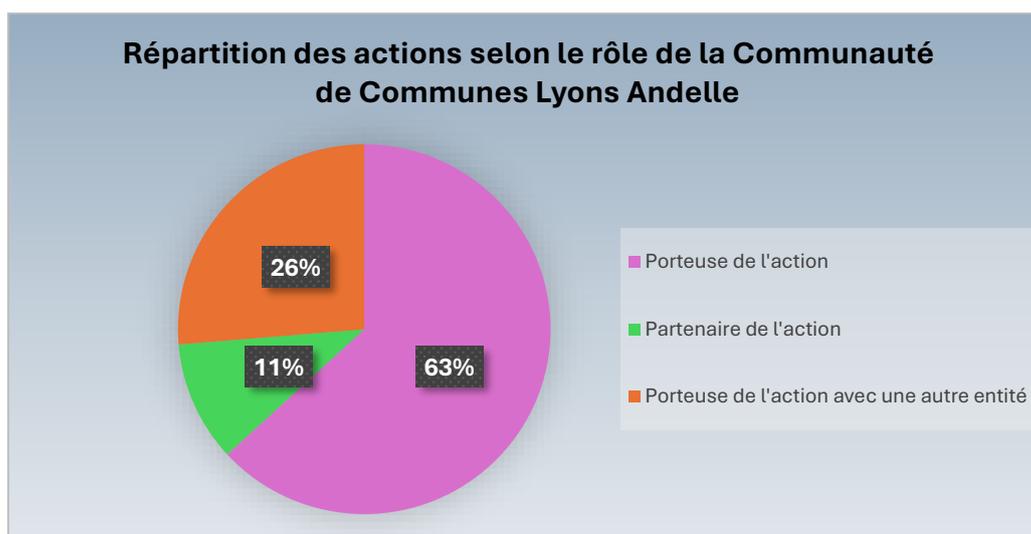


Figure 32 : Rôle de la Communauté de Communes Lyons Andelle dans le plan d'actions du PCAET

3.2. Mobilisation des communes

Depuis l'élaboration du PCAET, les élus sont pleinement intégrés à sa mise en œuvre. La CDCLA a souhaité apporter aux communes membres de la collectivité une information complète sur les évolutions du PCAET, et notamment sur les actions mises en place.

Pour ce faire, une commission dédiée a été créée lors du renouvellement du Conseil communautaire pour informer et échanger sur les thématiques en lien avec le PCAET : Environnement, Développement Durable et Mobilités.

En septembre 2023, la commission a établi un état des lieux des actions réalisées par les communes, au travers d'un questionnaire. Ce document a servi à recenser les actions réalisées

et constitue une photographie de l'engagement des communes et de l'avancement du territoire en termes de transition.



Figure 33 : Jardin partagé sur la commune de Charleval



Figure 34 : Voie partagée sur la commune de Romilly-sur-Andelle

Ce questionnaire a permis les constats suivants : Peu de communes ont pu engager des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics, effectuer des audits énergétiques ou mettre en place une source d'énergie renouvelable sur leurs bâtiments communaux. Ces projets nécessitent un fort engagement financier, cependant les communes se sont tout de même engagées dans la rénovation de l'éclairage public par des LED et la diminution de l'éclairage public.

Le développement des mobilités douces reste peu répandu, bien qu'un tiers des communes ait instauré des places de stationnement vélo.

La question des circuits courts alimentaires et le recyclage des déchets, la récupération d'eau et la valorisation des déchets verts sont des actions observables dans la plupart des communes du territoire.

3.3. Mobilisation des associations et des citoyens

Les associations du territoire sont parties prenantes du PCAET. Elles sont à la fois des relais d'information, des acteurs de la sensibilisation et des participants engagés aux événements mis en place. Parmi elles, on compte notamment HAUGR et le Groupe Nature Charlevalais qui agissent en faveur de l'environnement.

Lorsqu'ils ne sont pas membres d'une association, les habitants se mobilisent au travers des actions menées par la CDCLA comme les rendez-vous durables (cf. page 27-28) ou la conférence sur l'urgence climatique organisée par Charleval Attitude et Haugr, avec l'intervention d'un expert du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), le 27 janvier 2023.

Pour toucher les habitants, la CDCLA s'appuie sur ses supports de communication (réseaux sociaux, magazine communautaire) afin de diffuser et expliquer les actions mises en place et sensibiliser aux écogestes.



ENVIRONNEMENT

L'ÉCO GESTE

CHAUFFAGE AU BOIS : MIEUX CHAUFFER, MOINS POLLUER

Près de 7 millions de ménages utilisent le bois comme source de chauffage. Moyen de chauffage efficace et convivial, il est important de l'utiliser correctement, car la combustion du bois libère des polluants atmosphériques lorsque celle-ci est effectuée dans de mauvaises conditions.

Afin de minimiser cette pollution de l'air et d'économiser les stocks de bois, voici quelques conseils.

1 BIEN CHOISIR ET UTILISER VOTRE BOIS

- Brûlez du bois bien sec avec le moins d'écorce possible.
- Utilisez de préférence des bûches fendues.
- Ne brûlez pas de bois traités : les vieux meubles et les bois récupérés sur des chantiers dégagent des polluants très nocifs lorsqu'ils sont brûlés.

2 BIEN UTILISER VOTRE APPAREIL

- Allumez votre feu par le haut pour émettre moins de polluants.
- Nettoyez votre appareil et videz le cendrier fréquemment.
- Ouvrez toutes les entrées d'air (ouvertures réglables) à l'allumage ou lorsque vous remettez une bûche. Réduisez ces entrées d'air quand le feu a bien pris sans jamais les fermer entièrement, même la nuit.

3 PRIVILÉGIER L'INSERT OU LE POÊLE À BOIS PLUTÔT QUE LA CHEMINÉE OUVERTE

Le rendement d'une cheminée ouverte est en moyenne de 15 %. Lorsque vous mettez une bûche, 85 % de l'énergie qu'elle fournit est perdue et génère également des émissions importantes de polluants.

Si vous souhaitez installer ou remplacer un insert ou un poêle à bois, contactez nous sur les sites suivants :

4 BIEN ENTRETEENIR VOTRE APPAREIL

Faites ramoner le conduit de fumée par un professionnel qualifié au moins une fois par an. C'est une obligation réglementaire. En cas de sinistre, l'attestation de ramonage pourra vous être demandée.

+ D'INFOS

Figure 35 : Page du Lyons Andelle Mag' en décembre 2023

4. Moyens humains et financiers

4.1. Moyens financiers

Les dépenses de la CDCLA en matière de transition écologique et énergétique sont intégrées à différentes actions qu'elle mène, il n'est donc pas aisé d'identifier clairement une masse budgétaire. On peut tout de même isoler, à titre d'exemple, au budget prévisionnel 2024 :

- Le budget relatif à l'amélioration de l'habitat :
 - o OPAH :
 - Ingénierie⁸ : 36 960 €
 - Aides aux travaux : 22 131 €
 - o Espace France Renov' : 6 000 €
- Le budget relatif aux mobilités douces :
 - o Teebike : 11 910 €
 - o Blablacar Daily : 33 000 €
- Le budget dédié à la sensibilisation : 12 482 €
- Le budget dédié à l'étude sur les circuits courts (cf. page 16) : 3 500 €

4.2. Moyens humains

Concernant les moyens humains, les effectifs de la Communauté de communes se sont renforcés avec la création d'un poste en 2023 exclusivement consacré à la mise en œuvre du PCAET. La chargée de mission PCAET collabore de manière transversale avec l'ensemble des services, dont il est difficile de quantifier l'implication.

⁸ prenant en compte également les projets d'adaptation du logement à la perte d'autonomie

5. Anticipation de la prise en compte des évolutions réglementaires

Un bilan à mi-parcours du PCAET permet de faire le lien avec l'évaluation finale et la révision de ce plan climat. Il est donc intéressant de s'intéresser aux évolutions de la réglementation, afin d'anticiper l'actualisation du document.

Le PCAET Lyons Andelle répond aux objectifs nationaux et régionaux contenus dans les documents de planification auxquels il doit se référer.

Lors de la construction du PCAET Lyons Andelle plusieurs documents réglementaires ont été pris en compte. De ce fait, le PCAET est :

- Compatible avec les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- Compatible avec les objectifs fixés par le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) Haute Normandie ;
- Prend en compte les plans locaux d'urbanisme communaux.

Depuis son adoption en 20s21, plusieurs de ces documents ont évolué.

6.1. Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

La loi Climat et Résilience du 21 août 2021 exige que les SRADDET tiennent compte des nouveaux objectifs concernant la sobriété foncière, la stratégie aéroportuaire, la logistique et les déchets.

La loi Climat et Résilience intègre notamment la démarche "zéro artificialisation nette" (ZAN) qui demande aux territoires de réduire de 50% le rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030.

Les objectifs du ZAN sont :

- De préserver la biodiversité, les espaces agricoles et forestiers.
- De faire face aux défis posés par l'expansion urbaine et le changement climatique

À l'horizon 2050, l'objectif est d'atteindre la « zéro artificialisation nette », ce qui va provoquer un changement majeur dans l'aménagement des territoires. La révision du PCAET devra ainsi tenir compte de ces nouvelles attentes législatives.

6.2. Le Plan de Protection de l'Atmosphère

En 2021, le Plan de Protection de l'Atmosphère de Haute Normandie recouvrait le territoire de la CDCLA.

Le nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de la Seine approuvé en décembre 2023, est centré sur le territoire de la métropole de Rouen et de ses intercommunalités voisines. La Communauté de Communes Lyons Andelle est ainsi comprise dans ce périmètre.

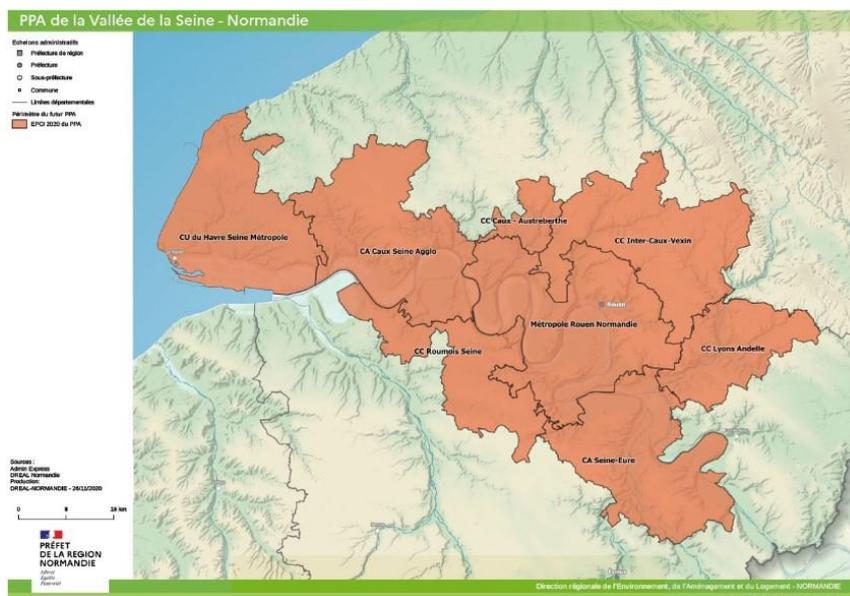


Figure 36: Périmètre du PPA de la Vallée de la Seine (DREAL Normandie)

Le PPA de la Vallée de la Seine établit trois objectifs qui sont les suivants :

- N'avoir plus aucun dépassement de la valeur limite en dioxyde d'azote aux stations fixes de mesure du réseau de surveillance ;
- N'avoir plus aucune population exposée à des dépassements de cette même valeur limite en 2027 ;
- Viser les seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé plus strictes que la réglementation en vigueur, afin de garantir un air sain qui ne nuise pas à la santé des populations du territoire normand concerné.

6.3. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la CDCLA est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme. La collectivité s'est donc engagée dans une démarche d'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal Lyons andelle.

Par délibération du 22 septembre 2022, les élus de la CDCLA ont précisé les objectifs, les modalités de collaboration entre les communes et les modalités de concertations du public, pour l'élaboration de ce PLUi.

Les objectifs du PLUi sont :

- D'exprimer et de refléter les volontés et stratégies portées par la CDCLA et ses communes membres pour les années à venir ;
- De définir un projet de développement cohérent et harmonieux en matière d'équilibre entre renouvellement urbain et développement maîtrisé ;
- D'être compatible avec les objectifs du SRADDET de la région Normandie.

Le 4 juillet 2024, les élus ont débattu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi Lyons Andelle.

Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi Lyons Andelle

Axe 1 : Un territoire sous influence métropolitaine qui adapte son modèle de développement et son fonctionnement

Orientation 1.1

Adapter les pratiques d'aménagement aux enjeux liés à la consommation d'espace et à l'artificialisation des sols

Orientation 1.2

Pondérer l'influence des métropoles sur le territoire Lyons Andelle

Orientation 1.3

Consolider et rééquilibrer l'organisation interne du territoire

Axe 2 : Un territoire qui répond aux besoins des habitants en confortant son cadre de vie

Orientation 2.1

Renforcer la politique d'accueil de nouveaux habitants, grâce au développement d'un parcours résidentiel raisonné

Orientation 2.2

Porter un projet de territoire réaliste qui permette de répondre aux besoins des habitants

Orientation 2.3

Soutenir le développement des secteurs économiques en valorisant les ressources du territoire, son identité et l'emploi local

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.1

Préserver l'identité du territoire au travers de ses composantes naturelles et patrimoniales

Orientation 3.2

Accompagner la transition énergétique du territoire et son adaptation aux effets du changement climatique

Orientation 3.3

Réduire l'exposition des habitants du territoire aux risques et aux nuisances

Figure 37 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Lyons Andelle

Liste des figures

Figure 1 : Cartographie du territoire Lyons Andelle (GINGER BURGEAP)	4
Figure 2: Plan d'actions du PCAET Lyons Andelle	
Figure 1 : Cartographie du territoire Lyons Andelle (GINGER BURGEAP)	4
Figure 3 : Typologie de l'état d'avancement des actions du PCAET Lyons Andelle	5
Figure 2: Plan d'actions du PCAET Lyons Andelle	6
Figure 7 : Affiche de communication pour le service de location de roues à assistance électrique	
Figure 2: Plan d'actions du PCAET Lyons Andelle	6
Figure 4 : Etat d'avancement des actions de l'axe I	7
Figure 6 : Photographie de l'aire de covoiturage de Bourg-Beaudouin avant et après les travaux..	7
Figure 7 : Affiche pour le service de location de roues à assistance électrique	10
Figure 8 : Etat d'avancement des actions de l'axe II	12
Figure 9 : Tableau des prises de contact dans le cadre de l'espace France Rénov' en Lyons Andelle	13
Figure 13 : Article paru dans le Lyons Andelle LE MAG de janvier 2024	14
Figure 15 : Etat d'avancement des actions de l'axe III.....	15
Figure 16 : Tableau sur les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur industriel sur le territoire Lyons Andelle (ORECAN).....	15
Figure 17 : Répartition des cultures sur le territoire Lyons Andelle (Diagnostic agricole-PLUi Lyons Andelle-2023)	15
Figure 19 : Etat d'avancement des actions de l'axe IV	18
Figure 20 : Diagramme sur la consommation d'énergie finale en 2016 par secteur, sur le territoire Lyons Andelle (ORECAN)	18
Figure 21 : Cartographie des ZAEnR sur la Communauté de Communes Lyons Andelle	20
Figure 22 : Etat d'avancement des actions de l'axe V	21
Figure 23 : Photographie de la ressourcerie ADDIE	23
Figure 24 : Flyer de la 1 ^{ère} édition des Rendez-vous Durables	24
Figure 24 : Programme de la 2 ^{ème} édition des Rendez-vous Durables	24
Figure 24 : Flyer de la 3 ^e édition des Rendez-vous Durables	25
Figure 24 : Flyer du premier Festival des Possibles	25
Figure 25: Diagramme montrant la consommation énergétique de la gendarmerie de Lyons-La-Forêt (audit énergétique-DCE CONSEIL).....	26
Figure 26 : Gain énergétique provisoire de la gendarmerie de Lyons-la-Forêt (audit énergétique-DCECONSEIL).....	27
Figure 27 : Animation SYGOM auprès des assistantes maternelles en juin 2024	27
Figure 28 : Etat d'avancement de l'action "piloter, suivre et évaluer le PCAET"	29
Figure 29 : Etat d'avancement du plan d'actions	29
Figure 30 : Répartition des actions selon le rôle de la Communauté de Communes Lyons Andelle	32
Figure 31 : Rôle de la Communauté de Communes Lyons Andelle dans le plan d'actions du PCAET.....	32
Figure 36 : Jardin partagé sur la commune de Charleval	33
Figure 37 : Voie partagée sur la commune de Romilly-sur-Andelle	33
Figure 38 : Page du Lyons Andelle Mag' en décembre 2023	34
Figure 40: Périmètre du PPA de la Vallée de la Seine (DREAL Normandie).....	37

Figure 41 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Lyons Andelle.....38

Liste des sources

Webographie

actu.fr. « Cette ressourcerie de la vallée de l'Andelle est devenue incontournable », 30 août 2023. https://actu.fr/normandie/fleury-sur-andelle_27246/cette-ressourcerie-de-la-vallee-de-landelle-est-devenue-incontournable_60022891.html.

CC Lyons Andelle. « Plan Climat Air Énergie Territorial ». <https://www.cdcla.fr/plan-climat-air-energie-territorial/>.

« Collectivité SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VEXIN NORMAND (2017) | Observatoire Sispea ». <https://services.eaufrance.fr/collectivite/96065/2017#rpqs>.

« Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CC Lyons Andelle (200070142) | Insee ». <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200070142>.

« Le cycle de l'eau ». <https://www.siaepap.fr/l-eau-potable/le-cycle-de-l-eau/>.

« ORECAN » Accès aux données ». https://www.orecan.fr/acces_donnees/.

Rapports

Audit Énergétique Gendarmerie de Lyons-la-Forêt, DCECONSEIL, Novembre 2023

Espace Conseil France Rénov' du Département de l'Eure, Rapport d'activité 2022, SOLIHA Normandie Seine

Opération programmée d'amélioration de l'habitat : Bilan général du 13/02/2019 au 13/02/2022, SOLIHA Normandie Seine

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP de l'Andelle et ses plateaux, Exercice 2022

Rapport d'observation définitives du Syndicat intercommunal des eaux du Vexin normand, Exercice 2015 à 2020, observation délibérée le 4 octobre 2022

Rapport du Comité de Pilotage du 21/03/2024, BlaBlaCar Daily

Rapport du Comité de Pilotage du 11/06/2024, BlaBlaCar Daily